

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2024-001

L'an deux mille vingt quatre
Le vingt février
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 14 février 2024** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, Mme Angélique LENOBLE M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Éric BERTELOOT, Mme Marie-Cécile PASQUIER, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE, Mme Aurélie ROCHE.

Excusés : M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), M. Jean-Pierre BETEND, M. Mickaël JOLIVET-BALON.

Objet de la délibération : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 07 décembre 2023.

Mme Sheila MICHEL expose,

Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022, relative au déroulement du conseil municipal, il lui est demandé d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 07 décembre 2023 qui a été adressé à l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante, par mail le 15 février 2024.

Délibération votée à 5 Contre (Mmes Aurélie ROCHE et Odile VIX, MM. Francis MARCHAL, Mickaël MAISTRE et Jean-Luc ARCADE) et 16 Pour.

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,
Au registre suivent les signatures,
Pour copie conforme le 21 février 2024.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,
Christiane PERILLAT-CHARLAZ

